

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 février 2022 à 20 heures

Convocation du 23 février 2022

Etaient présents : M. CORDIER François, Mme COURTOIS Françoise, Mme DARTEIL Denise, M. DEVEAU Grégory, Mme DURAND-OGEREAU Marie-Annick, Mme GUIBERT Noëlle, M. GUINHUT Henri, Mme HUET Karen, M. LOUVET Michaël, Mme LOUVIOT Christelle, M. MARTIN Marc, M. MARTON François, Mme MÉTAYER Sophie, M. MOREAUX Frédéric, M. NEAU Fabien, M. OGEREAU Marc, M. PAILLAT Nicolas, M. POLART José, Mme RONDEAU Sonia.

Excusés : Mme GIRARDEAU Aurélie donne pouvoir à Monsieur MARTIN Marc, Mme GOHLKE Nathalie donne pouvoir à Monsieur MARTON François, Mme PAILLOCHER Anne.

Absent : M. JUSTEAU Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Madame COURTOIS Françoise.

A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 20 heures :
Monsieur CORDIER François est arrivé à 20 heures 20.

Délibération votre du compte administratif année 2021 budget commune de Tuffalun

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

- en fonctionnement un excédent de : 321 019.93 €
- en investissement un déficit de : 363 557.97 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, approuve le compte administratif 2021.

Délibération vote du compte administratif année 2021 budget lotissement Les Arpents

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

- en fonctionnement un excédent de : 0 €
- en investissement un excédent de : 2 759.74 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 20 voix pour, le compte administratif 2021.

Délibération approbation compte de gestion année 2021 budget commune de Tuffalun

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses

écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle ou n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération approbation compte de gestion année 2021 budget lotissement Les Arpens

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle ou n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Informations et questions diverses

Présentation du budget prévisionnel 2022 par commissions.